



# **Ecole et Collège sainte Thérèse**

## **Charte du parent correspondant**



**NOM/PRENOM :** ..... **CLASSE :** .....

### **Le parent correspondant, ce qu'il est :**

- Un trait d'union entre le professeur principal, les professeurs de la classe et les parents dans leur ensemble
- Un lien entre les parents et l'APEL
- Une personne ouverte au dialogue et à l'écoute des autres
- Une personne responsable sachant faire preuve de discrétion et de discernement
- Une personne impartiale qui agit dans le respect et travaille pour le bien commun
- Une personne qui porte sur la classe un regard global et constructif sans s'arrêter au cas de son enfant
- Une personne qui adhère aux différents projets de l'établissement et participe à l'organisation et l'encadrement des événements proposés par l'APEL
- Une personne qui s'engage à n'utiliser les coordonnées téléphoniques et emails qu'à des fins directement liées à sa mission
- Un éclairage aux parents de la classe grâce à sa participation aux conseils d'établissement
- Une aide aux enseignants pour rechercher des accompagnateurs lors des sorties ou activités occasionnelles proposées dans la classe ou l'établissement

### **Le parent correspondant, ce qu'il n'est pas :**

- Un responsable de la pédagogie au sein de la classe et du collège
- Une personne agissant seule

### **Le déroulement et les actions :**

- Participer à la réunion semestrielle qui aura lieu en février 2023
  - Assister aux conseils d'établissement (1 parent par cycle) qui a lieu 2 fois dans l'année
  - Participer au groupe whatsapp à destination exclusive des parents correspondants (réseau d'échanges d'informations), en respectant des créneaux d'horaires adaptés
  - Communiquer par mail exclusivement en Cci, en mettant la bûle de l'APEL en copie
  - Transmettre au bureau de l'APEL toutes les informations importantes
  - Contacter immédiatement le bureau de l'APEL, quand une situation avec une famille vous échappe, qui sera votre soutien et prendra le relais
  - Au collège envoyer les questionnaires avant les conseils de classe et en faire une synthèse pour la réunion de pré-conseil
  - Au collège, participer à une réunion de pré-conseil de classe qui aura lieu en visio avec les membres du bureau de l'APEL et le PP
  - Au collège, assister aux conseils de classe : un seul parent correspondant par classe, faire le CR et le transmettre aux parents après validation du PP
- ⇒ En cas de non-respect répétés des éléments cités précédemment, en accord avec l'établissement, le parent correspondant pourra être démis de ses fonctions

Date

signature